

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lange Nieuwstraat, derrière le Prinsgracht (Noordzijde).

DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Un an. 26 fl. 30 fl. six mois. 14 » 16 » trois mois. 7 » 8 »

LA HAYE 15 Février.

La première chambre des États-Généraux a adopté différents articles de loi qui ont été votés par la seconde chambre.

Le roi a accordé au ministre de la guerre, comte van der Duyn van Maasdâm, à sa demande et en vertu de ses longs et importants services, démission de ses fonctions de gouverneur de la province de la Hollande-Méridionale.

Le comte van der Duyn van Maasdâm a nommé aux fonctions de gouverneur de la province, M. le chevalier J. A. van der Heim, qui a été nommé en même temps, conseiller en service extraordinaire.

Le verdict du jury dans l'affaire d'OConnell. Les nouvelles reçues ce matin par la Belgique ne vont pas jusqu'à samedi.

Le moment de mettre sous presse nous recevons les nouvelles de la Belgique. Il en résulte que Daniel O'Connell et ses complices ont été déclarés coupables sur plusieurs chefs d'accusation, spécialement sur celui de conspiration.

Le café Java, à 20 cents. Ce café provenait des départs d'Amsterdam et de Middelbourg.

Le prince Frédéric de Prusse, exécuteur testamentaire de la succession du feu roi Frédéric, a disposé favorablement sur différentes affaires, adressées de la part de nécessiteux de notre comté et de communes voisines, lesquelles pétitions étaient restées sans réponse par suite de la mort subite de notre bienfaiteur.

Le bourgmestre d'Apeldoorn est chargé de la distribution de pain et autres objets de première nécessité aux indigents de la commune.

Le Journal de La Haye n'a jamais contenu un seul mot de ce que la Gazette d'Augsbourg lui fait dire.

Statistique financière relativement à la Hollande. La plupart des états européens, pris en masse, les dépenses pour l'armée de terre et de mer; et pour tous les frais d'administration.

En Hollande 5 à 6 sont absorbés par la dette; à peu près, pour l'armée et la marine, et un peu plus de 1/2 pour les autres dépenses.

Dans les pays suivants, les frais pour l'état militaire sont comparativement à la somme totale des dépenses, dans la proportion de :

- 49% en Espagne. 42% en Prusse. 39 1/2% à Naples. 37% au Brésil. 32% en France. 25% aux Etats-Unis. 22% en Angleterre et en Bavière. 20% dans les états romains, en Toscane et en Wurtemberg. 19% à Bade. 17% en Néerlande. 16% en Hesse. 12% à Zurich.

On voit que, comparativement, il est peu de pays, où l'état militaire soit moins coûteux que dans les Pays-Bas.

Montant de quelques impôts extraordinaires levés en Hollande, dans les années suivantes :

Table with 2 columns: Year and Amount. 1797. 8% sur les revenus. fl. 6,453,458. 1798. 4% sur les propriétés. 57,259,401. 1799. 1% sur les propriétés. 32,573,173. 1800. 2, 4 et 7% sur les revenus. 4,629,095. 1800. 3% sur les revenus. 2,487,488.

En 1803 le montant de la vente annuelle de la dette publique s'élevait à fl. 26,242,394.

A cette époque la population ne s'élevait pas au 1/3 de celle du royaume actuel en sorte que chaque habitant payait alors par tête 16 fl. dans les charges publiques. Aujourd'hui, cette part ne s'élève qu'à 13 fl. par tête, le nombre des payés a augmenté de beaucoup depuis ce temps-là.

Proportionnellement à la population, les droits d'entrée et de sortie produisent en Angleterre 12 fl. 94 c. par tête, en France 2 fl. 60 c. dans les états de l'union d'aujourd'hui 1 fl. 31 c. et en Hollande 1 fl. 68 c.

Procès d'O'Connell. — Verdict du jury. DUBLIN, 11 février, à 1 heure du matin. Vendredi, le sollicitor-general a terminé son réquisitoire qui a duré ainsi trois audiences.

terminé qu'à l'audience d'hier samedi, à 5 heures et demie.

Sur l'observation du grand juge, que les jurés ne pouvaient se séparer après avoir entendu son allocution, que lorsque leur verdict serait rendu, le jury s'est retiré dans la chambre de ses délibérations.

Le juge Crampton : « Très-bien, Messieurs, j'attendrai. » Le juge Crampton a de nouveau quitté la cour et n'est revenu qu'à 11 heures moins vingt minutes.

Le greffier de la couronne demande au jury s'il est d'accord pour rendre son verdict ? Le chef du jury : Oui. (Grande sensation dans l'auditoire.)

La déclaration du jury est remise au greffier qui en donne lecture : Sur le 1<sup>er</sup> chef, pas de déclaration. Sur le 2<sup>e</sup> chef, pas de déclaration.

Sur le 3<sup>e</sup> chef, Daniel O'Connell, Richard Barrett et Charles Gavan Duffy sont coupables. Sur le 4<sup>e</sup> chef, Daniel O'Connell, John O'Connell, Thomas Mathieu Ray, John Gray, Thomas Steele et Ch. Gavan Duffy sont coupables.

Sur le 5<sup>e</sup> chef, Dan. O'Connell, J. O'Connell, T.-M. Ray, J. Gray, Th. Steele, C.-C. Duffy et Th. Tierney sont coupables. Sur le 6<sup>e</sup> chef, pas de déclaration.

Sur le 7<sup>e</sup> chef, D. O'Connell, J. O'Connell, Th.-M. Ray, J. Gray, Th. Steele et Ch.-G. Duffy sont coupables. Sur le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> chefs, pas de déclaration.

Sur le 10<sup>e</sup> chef, D. O'Connell, J. O'Connell, Th.-M. Ray, Th. Steele et Ch. Gavan Duffy sont coupables. Sur le 11<sup>e</sup> chef, pas de déclaration; mais seulement la signature du chef du jury pour lui et pour ses collègues.

M. le juge Crampton : « Il faut reprendre votre verdict, car en cet état, il est incomplet. Votre devoir est de déclarer sur tous les chefs, coupable ou non coupable. »

M. le juge Crampton : « Il n'est pas encore minuit. » L'attorney-general a huit moins 10 minutes, lord. Le jury rappelle à l'ordre que son verdict n'est pas encore complet.

Après avoir consulté l'attorney-general et les défenseurs sur l'opportunité de recevoir le verdict du jury après minuit, et leur réponse évasive, le juge Crampton renvoie l'audience à 9 heures du matin.

AU JOUR LE JOUR. (1)

XXVI. 6 janvier 1844.

M. Simon n'était pas homme à accepter la lettre de M. de Bellestar sans lui faire une réponse sévère. Le marquis, eût-il cent fois raison en disant que la cause de la rupture de son mariage avec Sabine venait point des torts de la jeune fille, mais de son amour pour le marquis.

Les raisons que lui avait données le marquis, et sa dignité de lord, que pouvait faire M. Simon de plus que d'insulter tous les torts de cette rupture, sinon à Sabine elle-même, en montrant sa position et la juste susceptibilité qu'elle avait fait naître dans le cœur de la jeune fille ?

M. Simon avait compris sans la vanité de M. de Bellestar, et le fait d'avoir daigné s'occuper d'une petite personne comme Mlle Durand et de ne pas l'avoir trouvée ravie de cet honneur et de ce bonheur avait exaspéré le marquis.

Le marquis avait écrit à M. Simon ; de là peut-être aussi cette détermination d'épouser Mlle Durand.

M. Simon trouva que M. le marquis avait été trop loin, et il se résolut à le lui dire. D'une autre part, la réponse qu'il avait reçue de Sabine lui avait prouvé que la lettre qu'il avait fait déposer à sa porte lui était parvenue, conséquemment, ou bien on savait le lieu de la retraite de de Prosy.

à Sabine la lettre de M. de Bellestar, pour essayer de calmer ce désespoir morne et muet, le docteur avait effrayé Mme Simon en lui disant : C'est inutile, elle serait incapable de la comprendre.

— Quoi ! s'était écriée la intrice, en est-elle là ? — Nous marchons tout droit, reparti le docteur, à une congestion cérébrale. Exciter cette irritation dans un sens quelconque, ce serait donner une impulsion à la maladie. Il faut d'abord abatre cette pensée qui brûle, et quand elle sera réduite à un degré de faiblesse qui lui retire tout danger, nous verrons comment il faut employer le remède souverain que vous avez dans les mains.

Donc la pauvre Sabine fut condamnée à être saignée, et le docteur y mit un tel zèle, que lorsque M. Simon la quitta, sa pupille lui sourit docilement, se pencha vers lui, et réunissant les mains de M. Simon et de sa femme dans les siennes, leur dit d'une voix presque éteinte : — Vous m'aimez, n'est-ce pas... vous m'aimez, vous autres ?

— Elle est bien faible, dit Mme Simon, qui, en voyant Sabine si anéantie, si pâle, si abattue, trouvait que le médecin avait traité comme un boureau. En effet, pendant qu'on saignait sa pupille, Mme Simon avait pour ainsi dire pleuré chaque goutte de sang qui faisait cet enfant si belle, si forte, si charmante.

— Elle est bien faible, et je crains... — Eh ! reprit le docteur avec impatience, ne voyez-vous pas qu'elle est saignée ? Elle sent le besoin d'être aimée.

Mme Simon eût embrassé le docteur sur ce mot-là. Elle lui proposa sur-le-champ de lire la lettre à Sabine; mais ce ne fut point l'avis du médecin. — Laissez-la s'endormir dans sa faiblesse dit-il. Bientôt, plus tôt que vous ne pensez, peut-être, la persistance de sa douleur lui reprendra. Alors nous appliquerons le remède définitif.

— Quel remède, dit Mme Simon. — Eh bien ! la lettre du jeune homme, fit le docteur. Ce discours est un homme charmant. Je vous le ferai connaître dans une autre occasion.

M. P., notre ami, n'est-ce pas ? Il faut que je le retrouve : c'est le seul homme auquel j'aie confiance.

M. Simon s'aperçut que Mlle de Prosy avait le cœur si plein de ses regrets, qu'elle ne pouvait plus rien n'y avait plus de place; il se dit tout à coup, et quitta la maison de Silvestre pour se rendre chez M. de Bellestar.

Les inquiétudes de M. Simon, bien que très-réelles, n'étaient pas cependant complètement arrêtées. Il avait bien quelque idée d'un duel possible entre de Prosy et le marquis; mais comme, par un hasard, il n'avait pas pu prendre au milieu des soins actifs qu'il avait occupés les précédentes journées de M. Simon, il avait ignoré la visite de M. de Bellestar à Silvestre, et ne pouvait s'imaginer comment ce duel avait pu arriver.

La lettre du marquis disait assez clairement qu'il avait réparé d'une manière reçue. Mais il y avait eu suite le jour de la scène du 2<sup>e</sup> janvier, et peut-être le marquis ne parlait-il que d'une réparation à demander. D'autres fois M. Simon craignait un parti décisif de Silvestre, un suicide, un départ. Quoi qu'il en fût de tout cela, les situations qui se heurtaient dans la tête de M. Simon, il avait cherché à se débarrasser de Bellestar avec la résolution fort bien arrêtée de donner à M. de Bellestar le coup de poignard qu'il avait promis de lui donner.

M. Simon avait écrit à M. de Bellestar, et lui avait dit qu'il ne pouvait pas céder d'un pas à ses reproches, et qu'il se voyait, s'il lui les suivait jusqu'au bois de Boulogne, et il avait même dit, en montrant son pistolet, qu'il le lui avait promis de lui donner.

Enfin il arriva chez M. de Bellestar. Le marquis était sorti de son appartement. La concordance de cette sortie matinale avec celle de M. de Bellestar lui faisait plus guère aucun doute à M. Simon, sur la réalité de son duel; mais sous le prétexte, facile à trouver pour un homme d'une affaire très-importante et qui exigeait la présence immédiate du marquis, M. Simon put faire toutes les questions possibles pour savoir où il pourrait rencontrer son ennemi; mais rien de ce qu'il apprit ne put l'en instruire, et les détails qu'on lui donna, furent même de nature à lui faire croire qu'il s'était trompé.

En effet, M. de Bellestar était sorti avec deux de ses amis. C'était à la vérité le nombre voulu pour un duel. Mais ces Messieurs étaient partis en costume de chasse. Une voiture chargée de chiens et deux piqueurs les avaient suivis; les fusils avaient été emportés, on devait aller chasser chez l'un de ces Messieurs, mais personne ne savait chez lequel. Or l'un possédait de très-beaux bois attenants à la forêt de Senart, et l'autre une immense propriété aux environs de Mantes. A supposer que les précautions eussent été prises pour empêcher M. de Bellestar d'aller dans ces bois, M. Simon ne désespérait point de retrouver les traces du marquis. Voici comment il raisonnait. Le marquis n'était pas un homme qui se fût engagé dans une route si longue par le chemin des fusils, et il estimait trop pour cela. Il s'était donc probablement fait conduire à la première poste de la route qu'il avait prise, et il avait ensuite, avec ses chevaux rentrés dans la matinée avec le chevalier. M. de Bellestar n'aurait pas suivi par le marquis. C'était une heure ou deux à attendre.

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

Deux baillis sont chargés de veiller à ce que les membres du jury ne sortent pas de la chambre de leurs délibérations jusqu'à lundi. Toutes les commodités possibles seront fournies au jury pendant son emprisonnement forcé.

Le jury sortait de l'audience, la foule qui se trouvait dans la galerie se mit à bruyants éclats de rire; M. le juge Crampton ordonna au sergent d'arrêter quiconque se permettrait encore une pareille indécence. Le juge se retourna ensuite et est suivi jusqu'à sa demeure par quelques centaines d'individus qui l'accompagnent de huées et de grognements. La foule qui stationnait aux abords de la cour et qui était très nombreuse, a fait entendre, lorsqu'elle a connu le verdict du jury, un de ces effrayants hurlements si connus dans les jours de troubles parmi la population irlandaise. Une vive agitation régnait dans la foule; mais l'ordre n'a pas été troublé jusqu'au moment où je vous écris.

M. O'Connell n'a pas paru devant la cour depuis le jour où il a présenté sa défense. On dit qu'il est loin d'être bien portant et que l'incapacité dont il souffrait visiblement le jour où il prononça son plaidoyer, n'a fait qu'empirer depuis.

(Correspondance extraordinaire du Morning Post.)  
Le verdict du jury de Dublin, tout incomplet qu'il est, a décidé les principaux points sur lesquels la justice du pays avait à se prononcer. M. O'Connell et ses co-accusés sont atteints et convaincus du crime de conspiration.

### Nouvelles d'Espagne.

On écrit de Paris, mardi soir, à 8 heures.  
Le gouvernement persiste à garder le silence sur le contenu des dépêches télégraphiques qui lui sont parvenues d'Espagne; il a probablement ses raisons pour cela. Voici au reste quelques nouveaux renseignements qui lui ont été communiqués sur la conspiration découverte à Barcelonne. C'est le 5 février, après avoir reçu la nouvelle de l'arrestation des députés progressistes, que le baron de Meer fut informé qu'un *pronunciamiento* devait éclater à Barcelonne. Il prit immédiatement ses mesures, en faisant procéder à l'arrestation de quelques officiers et sous-officiers qui avaient reçu de l'argent pour soulever les troupes. Un conseil de guerre fut sur-le-champ constitué, et il est resté en permanence à la citadelle.

Trois officiers ont été dégradés et condamnés aux galères; deux sous-officiers ont été condamnés à mort; mais un seul a été exécuté le lendemain sur les glacis de la citadelle, en présence de toutes les troupes de la garnison de Barcelonne. On a arrêté un grand nombre d'individus, entre autres deux négociants notables, accusés d'avoir promis mille piastres à chaque sous-officier qui entrerait dans la conspiration.

Les événements d'Alicante ont été connus à Barcelonne le 6. Le capitaine-général a immédiatement fait partir un bataillon de troupes par le bateau à vapeur *Isabelle II*. Pfm, accompagné de ses amis, les frères Milans del Bosch, a quitté Barcelonne pour se rendre à Madrid par Valence, où il a dû arriver le 7 ou le 8.

### Détails sur la dernière révolution à Lahore.

Voici des détails circonstanciés sur la sanglante révolution qui a eu lieu dans le royaume de Lahore, et que nous avons annoncée dans le temps. Les feuilles anglaises des Indes. Les curieux renseignements qu'ils publient ont été donnés par un ancien élève de Saint-Cyr, officier français qui est depuis un an à Lahore.

Lahore, le 11 octobre 1843.  
Le bruit de la terrible révolution dont Lahore vient d'être le théâtre, sera peut-être parvenu en Europe, mais sans doute accompagné de détails entièrement controuvés, défigurés, comme il n'arrive que trop souvent en pareilles circonstances. A deux cents lieues d'ici seulement, à Delhi, n'a-t-on pas imprimé dans les journaux anglais que notre brave général Ventura était en fuite, captif, et que l'histoire nous offre l'exemple d'une rébellion aussi rapide de succès, événement. Dans une matinée, le roi, son fils, son premier ministre, ont été massacrés; dans les mêmes vingt-quatre heures, les assassins ont régné, combattu et reçu la même punition de leur crime. Voici ce qui s'est passé.

Le vendredi, 15 septembre, à huit heures du matin, le roi, dans son palais

de plaisance, tenait son *darbos* (conseil où se règlent les affaires journalières); deux généraux sikhs, les frères Achot-Sing, virent les premiers quelques cavaliers auxquels ils avaient fait prendre un costume indou. Sous le prétexte que le roi ne pouvait suffisamment examiner leurs hommes, de la terrasse du côté de la rivière. Le roi se tenait souvent dans cette petite salle pour presider à l'inspection des troupes; deux jours avant, il m'y avait reçu, et ce fut la dernière fois que je le vis. Sur l'invitation de deux sikhs, le roi s'y rendit donc, et, suivant l'usage du pays, s'assit sur un balcon servant de fenêtre à hauteur d'appui, en deux de ces trêtres descendit alors dans la plaine et fut se placer avec ses hommes devant le roi. L'autre resta dans le jardin auprès du jeune prince Prats-Sing, fils aîné du roi, âgé de dix ans. Trois minutes après un coup de feu, suivi d'une forte décharge de tromblons, se fit entendre; le roi avait été frappé d'une balle au front.

Pendant que les assassins s'élançaient par la fenêtre et achevaient de massacrer l'infortuné monarque et quelques fidèles serviteurs qui se trouvaient près de lui, l'autre sikh, resté près du jeune prince, aidé de quelques séides, l'avait tué à coups de sabre; ce fut l'affaire d'un instant: il n'y eut et il ne put y avoir aucune résistance.

Une terreur générale s'empara de tous les assistants, et chacun se sauva de son côté. Cependant les meurtriers ne perdirent pas de temps; ils se mirent immédiatement en route pour se rendre à la ville et s'emparer du château. A moitié chemin, ils rencontrèrent le radja, premier ministre, qui se rendait chez le roi sans suite. Une seule personne était avec lui dans sa voiture. « Le roi est tué, lui dirent-ils, son fils aussi; nous sommes les maîtres; viens avec nous, nous allons couronner un nouveau roi. » Le radja les suivit, entra dans la citadelle avec eux; mais à peine les portes furent-elles fermées qu'il tomba frappé à mort.

En se débarrassant d'un maître, les sikhs avaient résolu de n'en pas subir un nouveau, et le caractère du radja leur était trop connu pour qu'ils pussent se reprendre sur l'avenir qu'il leur aurait réservé. Après ce troisième meurtre, les assassins s'enfermèrent dans le château, y appelèrent leurs femmes, leurs gens et leurs soldats et proclamèrent roi un enfant de cinq ans, dernier fils de Runjet-Sing, et s'endormirent dans leur sanglant triomphe. Il était midi.

A neuf heures du matin, je me trouvais chez le général Ventura, sur les bords du Raon, nous déjeunions tranquillement lorsque l'affreuse nouvelle de la mort du roi et de son fils nous fut apportée comme un coup de foudre par un des hommes du palais qui s'était sauvé à la hâte sur un cheval sans selle.

Le général s'occupa aussitôt de réunir le peu de troupes qui nous restait. C'est l'époque des congés, et une grande partie de l'armée était absente. Présentant que ces malheureux événements pourraient amener de graves conséquences, plus graves même que celles qui advinrent, le général harangua les soldats et leur fit jurer, par leur serment religieux, de lui obéir aveuglément; et suivant ses ordres donnés avec un admirable sang-froid, nous hâtes nos préparatifs d'attaque et de défense pour être prêts à tout. Bientôt, à la nouvelle de la mort du roi succède celle du premier ministre, puis à trois heures arrive au général Ventura une dépêche du jeune radja; il demande au général de se joindre à lui pour venger le meurtre de son père et celui du roi.

Le moment est critique; impossible de prévoir qui devra triompher dans la lutte! Le général sait l'immense responsabilité qui pèse sur lui; d'un côté son indignation, notre indignation à tous nous porte à marcher avec le radja contre les assassins; mais, d'un autre côté, le général craint d'exposer et de compromettre les Européens. Tout est en suspens; la haute influence qu'exerce le général Ventura, sa rare habileté et sa bravoure si connues, font sentir à chacun que la résolution qui lui prendra entraînera l'armée et le pays; tout est donc entre ses mains et on désire avec anxiété sa réponse; elle ne se fait pas attendre: « Je suis étranger, dit-il, et je ne saurais me mêler d'une question toute nationale; c'est au peuple, c'est à l'armée à décider. »

On fait alors un appel général aux soldats: 15 bataillons se prononcent simultanément en faveur du radja; le général ordonne alors de tout préparer pour marcher sur Lahore, rejoindre le jeune radja et attaquer la citadelle; la nuit se passa en préparatifs; durant cet intervalle, les sikhs, renfermés dans la citadelle, envoient au général des dépêches sur dépêches, pour le décider en leur faveur; le général ne daigne pas même leur répondre. Au lever du soleil, nous nous avançâmes sur la ville avec nos troupes grossies d'un grand nombre de soldats en congé dans les environs, et de petits chefs qui, ne sachant encore quel parti prendre, venaient se ranger sous le commandement du général Ventura. Arrivés devant la citadelle, nous trouvâmes le jeune radja, qui remplissait déjà les fonctions de premier ministre; le général Ventura prit aussitôt les dispositions les plus énergiques pour l'attaque: que vous dirai-je? à trois heures, la brèche était à peu près praticable, et, après trois assauts infructueux, le quatrième entra dans la première enceinte; on défendit vaillamment la seconde; les assiégés se retirèrent dans la troisième intérieure; construite au centre de ce vaste château, palais des rois de Lahore. Pendant ce temps, un homme se laissait glisser, dans un endroit écarté, le long des remparts, et, à l'aide d'une corde, espérait gagner les fossés et s'échapper peut-être, quand la corde rompit. Quelques soldats isolés aperçurent ce malheureux rouler le long de la berge; ils coururent à lui et le prennent d'abord pour un simple soldat qui cherche à se sauver, mais l'un d'eux reconnut, sous ce turban grossier et sous cette jaquette bleue le général sikh Achot-Sing, l'un des assassins. A cinq heures du soir, nous étions tous assis autour du jeune radja, quand on lui apporta la tête de cet homme; le reste se rendit dans la nuit. Le second des meurtriers fut également décapité; mais les réactions ne s'arrêtèrent pas là, et plusieurs grands personnages, parmi lesquels on compte un *hwamine* et le grand-prêtre des sikhs, périrent par des tortures que je voudrais pouvoir oublier, tant elles furent atroces.

« Nous jouissons à cette heure d'une parfaite tranquillité; durera-t-elle? Dans tous les cas, n'ayez aucune crainte personnelle: les Européens n'ont rien à redouter. »

que le dernier mot de son billet, où il promettait de ramener Silvestre sain et sauf, impliquait l'idée d'un danger. Il envoya ce billet par son cocher, et se mit à attendre l'heure de son départ. Le supplice dura trente-cinq minutes; trente-cinq minutes d'attente! on vous coupe une jambe bien plus vite; c'est moins douloureux.

Que de malédictions M. Simon jeta durant ce temps sur la mauvaise organisation des chemins de fer, qui n'ont point de locomotives à volonté, comme sont les cocueons de la Place-Louis XV!

Puis, quand il partit, le convoi ne marchait pas; cette prétendue vitesse des chemins de fer était un leurre stupide; et pas un moyen de crier au chauffeur d'aller plus vite, comme on fait à un postillon: quelle misère! Et tout à-coup voilà que, pendant que le convoi vole, un autre convoi la croise; qui sait si de Prosy n'est pas, revenant à Paris, vainqueur ou blessé? Est-il au monde quelque chose de plus stupide que ces machines qui courent sans qu'on puisse avoir même le temps de reconnaître les gens qu'on cherche et qu'on peut rencontrer; et, en outre, impossible d'arrêter, de descendre, ou de dire au cocher de détourner bride. Et puis... et puis...

Je vous jure que jamais les inconvénients du chemin de fer n'ont été si bien appréciés et analysés qu'ils le furent par M. Simon durant les quarante-cinq minutes du débarquement de trois jeunes gens, et celle des piqueurs. Quant à M. de Bellestar et à ses amis, on n'en avait aucune idée. Notre avoué pensa qu'ils avaient dû venir de leur côté dans la voiture du marquis. Les piqueurs s'étaient arrêtés dans un cabaret du village, cela ne faisait pas de doute; M. Simon les explora tous. Les braves gens étaient entrés dans un qui est à la sortie du village, et ils étaient demeurés deux heures. M. Simon s'informa au cabaret de ce qu'ils avaient pu devenir. Celui-ci lui apprit ce qu'il savait de l'arrivée et du départ des piqueurs. D'après ce qu'il avait dit entre eux, ils avaient tondé-vous-avec les piqueurs du comte de B..., propriétaire du château, à la Patte-d'Oie, et on devait se mettre en chasse, avaient-ils dit, quand l'affaire serait faite.

Il y a des mots qui deviennent haineux dans certaines circonstances. M. Simon ne comprit que trop ce que voulait dire ce mot: « Quand l'affaire sera faite », et il lui sembla qu'il sentait le spadassin et le boucher.

Il demanda un homme pour le conduire au rendez-vous. Cette marche fut cruelle pour notre avoué. A chaque instant il s'arrêtait. Au plus petit bruit lointain qui venait à son oreille, il croyait entendre l'aboiement des chiens ou les appels du cor. « S'ils chassent, se disait-il, c'est qu'ils l'ont tué. » On l'aura jeté dans un coin, abandonné dans une cabane... et ces messieurs auront passé à un autre exercice. Oh! cet infâme Bellestar était bien sûr de sa force et de son adresse, lorsqu'il arrangeait insolentement une partie de chasse à la suite de ce duel où il était bien sûr de triompher d'un pauvre garçon qui n'avait jamais de sa vie touché épée ou pistolet. Quand ces idées venaient à M. Simon, il reprenait sa marche avec une rapidité, une action qui stupéfiaient le paysan qui le guidait.

Enfin il n'était plus qu'à quelques pas de la Patte-d'Oie; M. Simon n'entendait plus, n'écoulait plus, lorsque tout à-coup son guide s'arrêta et s'écria: « Ah! pour le coup, là voilà la chasse! En effet, au loin... bien au loin... on entendait les cris d'une meute, tantôt

**Bourse d'Amsterdam, du 14 février.**  
Nos fonds nationaux n'ont pas pu se maintenir à leur hauteur d'hier. Ils ont été en intégrales, les affaires ont été fort minimes. Les actions de la Société d'Amsterdam ont baissé de 3 p. c. Nonobstant la baisse que les fonds espagnols ont éprouvée à la dernière bourse d'Anvers, ils se sont bien soutenus à leur hauteur d'hier: quelques-uns étaient même plus agréables, et il y avait beaucoup d'affaires en 3 p. c. Les péruviens étaient encore aujourd'hui demandés en hausse. Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 %; prolongé 2 1/2 %; escompte 2 1/2 %; Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 %; 55 1/2; à 1/2; Holl. 5 %; 100 %; Société de Commerce 140 1/2 à 140 1/2; Andoia 21 à 21 1/2. (Handelbl.)

### Faits Divers.

D'après les ordres émanés, il y a déjà quelque temps, l'administration générale des postes britanniques, les préposés des douanes étaient autorisés à retenir, en visitant les lettres des voyageurs, toutes les lettres qui pourraient s'y trouver adressées à des personnes habitant le royaume-uni, le même ordre prescrivait de les transmettre au bureau de poste de Londres, afin de les faire parvenir à leurs adresses respectives. La direction générale des postes vient de décider que la mesure sera étendue à toute circulaire, prospectus ou autre imprimé de même nature, que les officiers des douanes sont également obligés de prendre aux voyageurs pour les transmettre à la direction des postes qui les fera parvenir à leur destination.

Nous nous empressons de porter cette décision à la connaissance du public, pour épargner à ceux qui se rendent en Angleterre les désagréments qui pourraient en résulter pour eux.

— A en juger d'après ce qu'on nous écrit d'Odessa, dit un journal anglais, le *Globe*, il paraît que le commerce russe est de la part du gouvernement turc avec beaucoup de faveur, tout en ce qui concerne le tarif. Bien que les droits d'imposition que les Russes ont à payer soient fixés par ce tarif à un pour cent, le plus souvent ils ne paient, en réalité, qu'un demi-cent, et presque jamais au-delà de deux pour cent. Comme il devait s'y attendre, cet état de choses a pour conséquence, que le commerce de la Russie s'étend de plus en plus en Turquie, que son gouvernement s'attache à encourager l'établissement de négocians russes à Constantinople et en d'autres ports. Cette même observation, ajoute le *Globe*, s'applique à la Chine, laquelle les Russes cherchent à étendre leurs relations commerciales. Cependant comme le commerce de la Russie avec la Chine se fait principalement par la voie de terre, nous n'avons beaucoup à craindre de ce côté-là, à moins qu'il ne s'établisse sur la frontière un système de contrebande exercée sur une grande échelle.

— On a reçu aujourd'hui de Naples la nouvelle de la mort du cardinal Caracciolo, archevêque de cette ville, décédé d'une longue maladie.

— On écrit de Raguse, 23 janvier. Avant-hier, à 2 heures 10 minutes de l'après-midi, nous avons encore ressenti un léger tremblement de terre. On nous rapporte que les secousses du 13 et du 14 de ce mois, ont été si fortes dans l'Herzégovine, que les Turcs eurent recours au jeûne pendant trois jours, et qu'à diverses œuvres de pénitence dans les mosquées.

Une brazzera ayant mis à l'ancre dans le canal près de la ville, au commencement de janvier, fut arrachée de son câble par un vent soudain du nord-est et chassée en pleine mer, par un fort individu qui se trouvaient sur son bord. La faiblesse de l'individu avait fait juger inévitable la perte du bâtiment et de l'équipage, lorsqu'on apprit contre toute attente que le *steamer Imperatore*, allant de Trieste au Levant, avait rencontré et sauvé les infortunés près de mourir dans l'Adriatique; peu d'instants avant que la brazzera coulat à fond. Le capitaine du *steamer* a débarqué les quatre marins à l'île de Corfou.

— On écrit de Berlin: Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup des classes inférieures. Le paupérisme est devenu le sujet principal des travaux de nos publicistes. Il est question d'élever une nouvelle église catholique pour les 12,000 catho-

de cette heure, ces deux heures, il fallait les occuper. Voici ce qu'en fit M. Simon. Il alla au chemin de fer de Rouen, pour savoir si par hasard trois chaises, suivies de chiens et de piqueurs ne se seraient point fait transporter, eux et leurs équipages, jusqu'à Nantes. On n'avait rien vu de pareil. Du chemin de fer de Rouen, il alla à celui d'Orléans. Là, il apprit que la partie de chasse n'était point un prétexte. On avait vu partir deux piqueurs et six chiens. Quant aux maîtres, on ne pouvait en répondre, on n'avait pas regardé la costume de tous les voyageurs. M. Simon, maîtres, supplia pour savoir s'il n'avait pas pris trois places sous un même nom, et par ce même convoi.

« Employé fort occupé, réclamant à faire cette recherche, lorsqu'un de ses collègues, ouvrant le registre, dit tout haut: « Trois places au nom de M. de Prosy... est-ce là votre affaire? »

C'était de beaucoup trop l'affaire de M. Simon. Il ne s'enquit plus de savoir si M. de Bellestar était parti par cette voie. Il s'informa de la destination de Silvestre, et apprit qu'il était allé à Champrosay. M. Simon voulait partir sur-le-champ; mais le premier convoi était dirigé à Paris, il fallait attendre trois quarts d'heure. C'était plus qu'il n'en fallait pour que les adversaires eussent le temps de s'égorger. M. Simon ne réfléchissait pas qu'il y avait deux heures qu'ils étaient partis, et qu'à l'instant où il croyait encore possible de prévenir le combat, le combat devait avoir eu lieu. Les employés, en le voyant se démettre sans rien dire, le prirent pour un fou. En effet, notre avoué allait du bureau où on prend les places jusqu'à la porte extérieure. A ce moment il voulait garder son habit et aller à Champrosay. Puis il s'arrêta tout à-coup, et se dit: « Si je ne suis pas parti par ce chemin, le conducteur plus vite, m'attendre qu'il avait à subir, il venait au bureau, il prenait une place; mais la place prise, l'idée d'attendre le départ, et l'attente, qu'on avait son cheval il arriverait peut-être quelques minutes plus tôt, et il retournerait vers son cabinet. La domestique ne demandait pas plus de deux heures.

— Deux heures! deux heures! s'écriait M. Simon, le chemin de fer vaut mieux.

Il regagnait encore le bureau.

Ce bon M. Simon avait si complètement perdu la tête dans ces allées et venues, que l'employé fut obligé de lui, et qu'à un troisième voyage à son bureau, où il demandait encore une place, il lui dit: « Mais, Monsieur, vous en avez déjà pris deux! »

M. Simon s'aperçut de sa distraction, et, comme il n'avait envie d'être la risée de sa personne, il répondit très froidement au commis: « Monsieur, Monsieur, je prends tout le convoi si vous voulez le faire partir tout de suite. »

La chose était impossible; mais l'observation de l'employé eut pour résultat de donner avis à M. Simon de mettre un peu plus d'ordre dans ses idées et dans ses réflexions. Ce fut alors seulement que la pensée lui vint que de Prosy et probablement M. de Bellestar étaient partis depuis deux heures, il n'arriverait jamais, que l'on n'avait pas pu y mettre, que pour apprendre l'issue de la rencontre. Dans cette conjoncture, et pour ne pas laisser sa femme dans une anxiété, qu'elle sur sa propre absence, il lui écrivit le petit billet suivant: « Je suis parti par le chemin de fer de Paris à 5 heures, et j'espère que vous n'avez pas voulu parler du diabolisme; il me s'était pas aperçu

perdus dans l'espace, tantôt apportés par une raffale, et passant dans le ciel comme des clameurs plaintives et douloureuses.

M. Simon fut saisi d'un horrible tremblement; il fut obligé de s'appuyer contre un arbre. Il semblait que ces bruits lointains lui eussent apporté la certitude de la mort de Silvestre; alors, dans un mouvement désespéré, il prit le chapeau, le jeta à terre, et se mit à crier en levant les mains au ciel: « Oh! pauvre enfant! pauvre enfant! »

Les bruits de la chasse s'approchèrent, et tandis que la voix des chiens venait dans une direction, on entendit d'un autre côté le galop de quelques chevaux.

— En voilà, dit le paysan, qui coupaient par l'allée du roi. M. Simon s'imagina qu'il allait voir paraître M. de Bellestar; et comme Mme Simon s'était écriée dans son cœur, en voyant souffrir Sabine et comme si j'étais sa mère, je ne la laisserais pas souffrir ainsi, de même M. Simon se dit tout bas: « Mais j'étais le père de Silvestre, je tuerais cet homme d'un coup de fusil, et ce serait bien fait. »

Les chasseurs s'approchèrent; il s'avança pour les arrêter. Ils étaient trois, M. de Bellestar n'y était pas.

Ils passèrent comme l'éclair, sans que M. Simon, trompé dans son attente, eût la pensée de les arrêter pour s'informer du marquis. Il restait immobile incertain de l'endroit vers lequel il devait se diriger, lorsqu'il vit passer un piqueur qui courait à toute bride du côté de Corbeil. Il l'appela, mais celui-ci ne daigna pas même lui répondre. Il ne savait de quel côté tourner, qu'il entendit rire aux éclats à côté de lui dans une petite allée sombre, et qui était une belle amazone et un gracieux cavalier.

— Comment, lui dit-il, l'amazone en riant... tout à fait emporté... — Il n'y en a plus, reprit le cavalier... — Un si beau cheval! fit l'amazone en reprenant son rire fou. — Traversé, déchiré, brisé par la balle du clerc d'avoué, fit le jeune homme en riant encore plus fort...

« Quoi! s'écria M. Simon en s'élançant... et Silvestre... Le monsieur jeta un regard fort peu gracieux sur l'importun qui venait de terrormer un entretien probablement convenu de longue main avec le piqueur. — Que voulez-vous, Monsieur? lui dit-il. — Savoir ce qu'est devenu l'adversaire de M. de Bellestar... — Si, Monsieur, fit le cavalier, adressez-vous... — Allons, dit la dame tout bas, un peu d'humanité... Voyez cette tête, elle est si belle, Monsieur, ajoutez-y celle de son adversaire à M. Simon, et vous en avez un brave... et M. de Bellestar est camard pour le reste de ses jours. — Et vous ne pourriez m'apprendre où je pourrais trouver ce jeune homme? — J'ai entendu dire qu'il était retourné à Paris.

M. Simon, ému, et la dame, en s'éloignant, le regarda avec un petit regard singulier, et dit à son cavalier: « Si, comme vous le dites, le jeune homme est très-beau, madame n'a pas tenu parole à monsieur son père; voyez donc la drôle de figure! »

Le cavalier était le témoin et l'intime de M. de Bellestar: la belle jeune fille que le marquis avait chèrement enlevée au plus riche de la Hollande.

M. Simon, heureux, ravi et inquiet tout à la fois, reprit une heure après le chemin de Paris. (La fin à demain.)

qui vivent au milieu de nous. Les 335,000 évangélistes... également un nouveau chapitre.

On a trouvé, il y a quelques jours, à Bourreilles (Meuse), une médaille gauloise en or. Elle est d'un module épais et ne présente aucune inscription, d'un côté, on voit une figure assez semblable à un V majuscule, ou à un coin; de l'autre est un cheval libre au galop entre les pieds duquel se trouve un disque... et devant le poitrail une sorte d'étoile.

**Un homme en loterie.** — Tout le monde s'ennuie aujourd'hui; la politique et la littérature sont à l'ennui, l'univers est livré à des poings liés à l'ennui; un Anglais dirait au spleen; qui n'entend que le français, je dis l'ennui. Un jeune homme fort ennuyé, et par contre fort ennuyeux, a eu la même idée, pour se saturer d'ennui sans doute, de se mettre en loterie, oui, de se mettre en loterie... Il est jeune, et nous dit, il a une figure agréable, des manières distinguées, un nom de gentilhomme et quelque peu d'esprit, ce qui peut-être son affaire: « Bienheureux les pauvres d'esprit. »

**Le billet de loterie.** — Dans son *Entendement de la Raison*, affirmant que le billet de loterie, l'absence du bruit, nous autorise à dire, sans avoir à en avoir, possédés la fortune, plus l'absence de fortune; que si vous pouvez. Vous allez comprendre: M. V. E. a mis dix mille billets à dix fr., c'est-à-dire un capital de cent francs. Chaque billet payable au porteur représente cent francs pour tous ceux qui savent compter, plus un mari; un seul billet sur les dix mille, et le premier sortant, est le gagnant. Le tirage n'aura lieu qu'après liste entièrement close. Les femmes de 18 à 30 ans, sont invitées à prendre part à la loterie. Depuis huit jours que cette loterie originale est ouverte, on assure que mille billets sont placés.

**Une surprise d'audience.** — La fille Elisa Depinnoy comparait devant le jury de la cour d'assises du nord, accusée du crime d'assassinat sur la personne de son enfant. Une foule nombreuse s'est empressée d'accourir aux débats de cette affaire, qui a été bonne pâture à la curiosité. Après la lecture de l'acte d'accusation, la cour procède à l'audition des témoins, ils sont au nombre de trente-deux, et les débats doivent durer fort longtemps; mais à peine quelques-uns ont été entendus, quel accablement, encoché par un terme de grossesse fort avancé, se sent prise tout-à-coup des douleurs de l'enfantement. Elle est transportée aussitôt dans la chambre des témoins; les docteurs, appelés à déposer dans l'affaire, s'empressent de leur procurer leurs secours. En peu d'instants l'accouchement est accompli, et pendant qu'on allait présenter le nouveau-né à l'état civil, on reconduisait la mère en prison.

**Un incident étrange.** — Dans les faits judiciaires et qui ont été prévus par le code d'instruction criminelle a coupé aux débats. L'affaire a été renvoyée à une prochaine session et ainsi s'est trouvée close la session du premier trimestre. L'enfant se portait bien.

**Un fait dans le Courrier des Etats-Unis.** — Il sied vraiment de se féliciter de l'apitoyer sur les maux auxquels, dit-on, en proie les classes pauvres des monarchies d'Europe! Nous les mettons au défi de trouver, dans les annales de la civilisation européenne, un fait pareil à celui que révélait hier un journal de New-York, que nous traduisons textuellement: « Nous sommes informés qu'il a été enlevé, ce matin, de la Morgue (*de l'house*), située dans le Park, douze corps. Six étaient des hommes qui ont été trouvés morts dans les différentes parties de la ville, depuis samedi soir; les autres étaient des enfants. Des enfants trouvés morts, sans doute. Ainsi, voilà douze pauvres succombant au froid dans l'espace de quarante-huit heures! »

### EXTERIEUR.

#### RUSSIE.

**Petersbourg, 30 janvier.** On sait qu'un oukase du mois de janvier assignait des sommes fixes pour l'entretien du clergé romain dans les provinces de l'Ouest, et comme indemnité de la perte de leurs biens-fonds et capitaux confisqués, ajoutés à la juridiction des domaines de la couronne. L'oukase, émis ces jours derniers sur le même sujet ordonne l'accomplissement de cette mesure, à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. L'état dressé de ces sommes, on divise les paroisses catholiques en cinq classes, selon les traitements annuels que touchent ordinairement leurs ecclésiastiques: dans la plus haute, le traitement est de 600 roubles d'argent par année, dans la plus basse de 230.

#### GRÈCE.

**Athènes, 24 janvier.** En examinant les rapports financiers de l'année, on est convaincu que par un système réglé il serait possible de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; mais que soit la vanité avec laquelle les Grecs ont cherché à satisfaire leur prodigalité des dépenses publiques, sous prétexte de patriotisme, ou qu'ils veulent maintenant tout encore cette prodigalité. Malgré la plus stricte économie, les revenus suffisent à peine pour couvrir les dépenses; on parvient à peine à couvrir les dépenses. Sans parler des 300,000 drachmes (1) que coûtent les dépenses de la chambre, on impose au trésor public des charges beaucoup plus lourdes encore. On reconnaît les dépenses de l'étranger; mais à quoi bon si l'on ne songe pas à trouver des moyens de les amortir, ni même d'en payer les intérêts? Le traitement du clergé sera à la charge de l'état, et l'organisation de la garde nationale. Pour tout cela il faut de l'argent, et où le prendre?

**Athènes, 26 janvier.** Malgré sa persévérante activité, l'assemblée nationale ne semble pas devoir finir de sitôt ses travaux. Elle discute toujours les premiers paragraphes du projet de constitution, et est obligée de lire des pétitions, etc., ce qui provoque les débats qui, conduits souvent avec la plus grande vivacité, provoquent des manifestations fougueuses de la part de chaque parti.

l'opinion. Du reste, la disposition des esprits est satisfaisante tant dans la capitale que dans les provinces.

#### VALACHIE.

**Bucharest, 2 février.** Le mouvement du parti anti-russe continue dans la Moldavie et la Valachie, et semble faire tous les jours de nouveaux progrès. Les derniers débats du divan valaque nous en fournissent une nouvelle preuve. Pendant que l'on s'occupait des individus compromis dans les derniers désordres qui ont eu lieu à Braila, un des premiers magistrats, le grand bojar Chrysosoleo s'est levé tout-à-coup en s'écriant: « Tout ceci est l'ouvrage de l'empereur Nicolas, c'est donc à lui à débrouiller maintenant cette affaire. » D'autres paroles dans le même sens furent encore prononcées. Le prince Bibesco et le consul-général russe M. de Daschkoff avaient résolu de mettre M. Chrysosoleo en état d'accusation; du moins ils l'en ont menacé. Mais lorsqu'il s'est agi de désigner, parmi les bojars, les témoins nécessaires, il s'est élevé une telle opposition contre l'hospodar qu'on a jugé prudent d'abandonner l'affaire.

Dans la Moldavie, l'opposition a pris un caractère plus grave encore; à peine s'il reste au prince Stourdza le titre de sa dignité, car on lui refuse ouvertement obéissance et ses décrets restent sans effets. M. Nicolas Stourdza, nommé provisoirement ministre de l'intérieur, a dû se retirer presque immédiatement, devant les menaces verbales et écrites qui ont suivi sa nomination, de façon que le directeur du collège de la justice a dû se charger de ce portefeuille. L'opinion publique se prononce avec tant de force contre le consul russe, M. Kotzebue, que l'empereur a envoyé l'ordre à M. Daschkoff de se rendre à Jassy pour assister son collègue dans ces moments de crise.

#### DUCHÉ DE NASSAU.

**Wisbaden, 10 février.** En vertu d'un ordre spécial le ministre d'état a ouvert la session actuelle de la diète par le discours suivant:

« Messieurs, chargé d'ouvrir la session actuelle des états du duché, j'ai à vous informer avant tout d'un événement aussi important que réjouissant. C'est le mariage de S. A. S. le duc avec S. A. I. Mme la grande-duchesse Elisabeth, fille puînée de S. A. I. le grand-duc Michel de Russie. Le duc, notre souverain, voit dans cette union le gage d'un bonheur durable, et il est fermement convaincu qu'indépendamment de sa constante sollicitude pour assurer la prospérité du pays, ses fidèles sujets trouveront dans le noble cœur et les généreux sentimens de notre nouvelle souveraine de riches et nombreuses sources de bénédictions. S. A. S. est persuadée que vous, messieurs, ainsi que le pays entier, prenez une part bien vive à ce joyeux événement, et elle espère que cette union ne fera que raffermir toujours davantage les liens d'amour et de confiance qui unissent les souverains de Nassau à leurs sujets. Les changements et les additions, que dans la dernière session vous avez proposé d'introduire dans le projet de la nouvelle loi sur la conscription, ont été sérieusement examinés, et pour les réaliser, il a fallu insérer dans le projet plusieurs nouvelles dispositions. C'est pourquoi la loi vous sera présentée encore une fois dans sa rédaction définitive, afin que vous puissiez donner votre assentiment aux additions qui ont été jugées nécessaires. »

La réunion des états du duché ayant lieu toutes les années, d'autres projets de loi n'ont pu être suffisamment élaborés pour les soumettre à votre examen.

L'administration du pays n'a pas été troublée dans sa marche régulière, malgré les circonstances défavorables qui ont marqué l'année dernière. La détresse qui s'était fait sentir parmi quelques classes de la population, par suite de la cherté des denrées, a perdu de son intensité, grâce à une récolte assez abondante, et si les suites fâcheuses de cette cherté n'ont pas encore entièrement disparu, on peut espérer en toute confiance que les progrès de l'agriculture et un mouvement commercial et industriel plus animé n'en laisseront bientôt plus de traces.

Le budget qui vous sera présenté témoigne de l'état toujours satisfaisant de nos finances, ce qui permet, tout en pourvoyant aux besoins réguliers de l'administration, de fonder des établissements au profit du pays sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts directs.

#### ANGLETERRE.

**Londres, le 12 février.** Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui à une heure au Foreign-Office. Tous les ministres y assistaient.

Ce matin de très-bonne heure, il est arrivé des dépêches d'Irlande, contenant le verdict du jury dans le procès O'Connell. Un peu après trois heures, un message a été expédié du département de l'intérieur pour Windsor avec des dépêches pour la reine.

Samedi dans la soirée et hier au soir, on a expédié, du département de l'intérieur, des dépêches pour le comte de Grey, lord-lieutenant d'Irlande.

C'est demain que lord John Russell doit présenter à la chambre des communes sa motion relative à l'Irlande. Le même jour, le marquis de Normanby présentera une motion semblable à la chambre des lords.

Le steamer des Indes occidentales est en retard de six jours, ce qui commence à causer d'assez vives inquiétudes sur le sort de ce bâtiment.

M. Maher, partisan du *repeal*, a été élu samedi représentant de Tipperary (Irlande) à la chambre des communes. Son concurrent, M. Barker, s'était retiré avant l'élection.

M. Turner s'est fait inscrire à la chambre des communes pour interpellier, mardi 20 février, le premier lord de la trésorerie sur ce point, si sir Robert Peel a l'intention de présenter un bill plus répressif contre le duel, et, dans le cas où la réponse ne serait pas satisfaisante, il proposera lui-même la résolution suivante: Que le duel est immoral, par sa tendance au mépris des lois du pays, et qu'il est contraire aux commandemens divins.

#### ESPAGNE.

**Madrid, le 6 février.** Le ministre des finances a adopté la résolution suivante par suite des événemens d'Alicante: « L'unique rébellion qui ont fait éclater dans Alicante, un petit nombre d'Espagnols déloyaux et pervers, manquant ainsi vilement et traîtreusement à leurs devoirs et à leurs sermens, a pour but

de s'emparer des biens des citoyens pacifiques. Afin d'arrêter pour toujours les plans de ces perturbateurs du repos public, S. M. a résolu: 1<sup>o</sup> Que les fournitures et avances faites aux rebelles ne seront point reconnues par le gouvernement; 2<sup>o</sup> Qu'au contraire, les fournitures et avances faites aux troupes chargées d'étouffer la rébellion, seront prises en paiement des contributions arriérées et courantes, après les formalités nécessaires. »

Il paraît que les interrogatoires de MM. Madoz, Cortina et des autres prisonniers sont terminés. On n'est pas d'accord en ce que l'on peut en inférer relativement à leur culpabilité. On dit que M. Linares a été mis en liberté. Quelques personnes supposent que les prisonniers seront jugés par le conseil de guerre formé dans la capitainerie générale de Valence, pour instruire la cause des insurgés d'Alicante.

Le gouvernement a fait diriger des forces sur Vigo, Lugo et la Corogne, où l'on dit que la tranquillité est sur le point d'être menacée.

A la date du 3 février, écrit-on d'Albacete que le général Roncali a déclaré en état de siège tout le district sous ses ordres, dans lequel est comprise cette province.

Ce matin, se sont présentés à ce commandant général, don Francisco Lopez et don Juan Espinola, capitaines de la garnison d'Alicante, qui n'ont pas voulu reconnaître la junte rebelle, et ont été menacés de la peine de mort si, dans 2 heures, ils n'étaient pas à 10 lieues de distance d'Alicante. Ces officiers regardent ce mouvement comme peu important et comme provoqué par quelques contrebandiers, aidés de 400 carabiniers de douane qui devaient partager entre eux les profits de la fraude, et d'environ 600 gardes nationaux ayant un intérêt plus ou moins direct à la contrebande. 30 soldats, 6 sous-officiers et un capitaine ont seuls adhéré, par crainte, à ce *pronunciamiento* et n'attendent que l'occasion de revenir sous leurs drapeaux. L'or, dit-on, n'a point été épargné dans cette occasion, et c'est le même moyen que l'on a employé pour le soulèvement de Carthagène.

Le ministre de la marine a décidé que le blocus d'Alicante et de Carthagène ne durerait que tant que ces villes seraient insurgées. Pendant le blocus, les vaisseaux de guerre empêcheront l'entrée dans les ports de tout navire, quel que soit son chargement, et retiendront ceux qui seraient porteurs de munitions de guerre, pour être mis en jugement.

La junte rebelle d'Alicante a adressé aux libéraux de cette province une proclamation dont nous donnons quelques fragmens: « Un ministère qui ne peut être comparé qu'au démon, car il est fils de l'imposture, a envahi le pouvoir législatif, a outragé l'Espagne de septembre, en exhumant une loi municipale qui provoque une révolution, et a insulté à cette loi même, en y retranchant les articles principaux. Mais c'est en vain: cette province, qui vit tant de glorieux souvenirs, ne pouvait supporter tant d'ignominie; elle arbore de nouveau le glorieux étendard qui l'a si souvent conduite à la victoire. »

Oui, libéraux, notre triomphe est certain: la province se lève avec toutes ses forces sur l'imprenable château de Ste-Barbe, flotte le drapeau de la liberté, tous les forts de la place sont en notre pouvoir. Les forces de deux armées, des carabiniers, des provinces de Valence, de Castellon, d'Alicante et de Carthagènes ont embrassé avec enthousiasme la cause du peuple. Les autorités civiles et militaires sont arrêtées. Le cri électrique de vive la liberté et la reine, sera répété sur tous les points de la Péninsule. Progressistes, aux armes! à bas le ministère rebelle! à bas la monarchie! à bas les absolutismes! vive la liberté! vive la souveraineté du peuple! vive la reine constitutionnelle!

Alicante, 28 janvier 1844.  
Signé: D. PANTALÓN BONET, président, commandant général de la province; D. MANUEL CARRERA, vice-président; D. MIGUEL ESPANA; D. JOSÉ MARIA DE GAONA; D. MARCELINO FRANCO, secrétaire.

Il est difficile de connaître exactement l'état des provinces; les correspondances sont interceptées, et le gouvernement ne laisse guère circuler que les nouvelles qui lui sont favorables; aujourd'hui on a fait courir le bruit du soulèvement de Séville et de Santander, mais les journaux ministériels le démentent. Cependant le *Castellon* avoue qu'une certaine agitation s'est manifestée dans ces deux villes.

On parle déjà d'exécutions sanglantes. Roncali, dit-on, fait passer vingt personnes à Valence, et Ruiz aurait agi de même envers les autorités de Murcie, qui sont tombées entre ses mains. Dieu veuille que ces bruits soient faux!

On a arrêté aujourd'hui le rédacteur du journal, la *Tarentula*. M. Isturiza, dit-on, été appelé au palais, où on lui a fait des offres de portefeuille; mais on assure qu'il les a repoussées. Demain les journaux de l'opposition cesseront de paraître.

#### FRANCE.

Le bureau de la chambre des députés a été reçu samedi au soir par le roi.

La chambre des députés a fixé à mercredi prochain les développemens de la proposition de M. Remusat.

M. Dugabé, qui a joué longtemps à la chambre des députés le rôle d'un légitimiste exalté, a enfin rompu ouvertement avec son parti, et il s'est rangé du côté des ministériels en votant dans le 7<sup>e</sup> bureau contre la proposition Remusat.

Vendredi est partie de Paris pour Brest, d'où elle se rend en Chine, la deuxième expédition que la France envoie dans le Céleste-Empire, elle se compose, sous la direction de M. le comte d'Harcourt, deuxième secrétaire de notre légation, de cinq délégués du commerce et de cinq missionnaires. Les délégués sont: M. M. Renard, délégué de Paris; Hausmann de Mulhouse; Rondot, de Reims; Hada, de Saint-Etienne; le capitaine Broquant, délégué du gouvernement pour la navigation et les ports. C'est sur la corvette à vapeur *Archimède*, capitaine Paris, qu'ils se rendront à leur destination.

Il paraît que la discussion sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, a été très-vive dans la plupart des bureaux de la chambre des pairs. On assure que le principe de l'autorité et de l'action de l'état y a prévalu et que le paragraphe second de l'article 17 qui concerne les petits séminaires, y a rencontré de sérieux adversaires (1). Ceux-ci l'ont considéré, comme

(1) Le deuxième paragraphe de l'art. 17 porte: « Dans les dites écoles secondaires ecclésiastiques ou de tout autre nature, les élèves qui, cessant de se destiner à un état

de l'enseignement, se destinent à un autre, seront admis à passer dans les écoles laïques de la même classe, sans avoir à subir d'examen préalable. »

un privilège exorbitant que n'avait pas même concédé le gouvernement de la restauration.

vingt heures, trois bureaux seulement avaient nommé leurs commissaires. Ce sont MM. Béranger (de la Drôme), Portales et Rouille-Fontaine.

On a généralement exprimé le désir que la loi fût votée, dans le cours de la session actuelle, pour mettre, si c'est possible, un terme prochain à une polémique qui s'envenime chaque jour et qui si elle se prolongeait, risquerait d'ajouter encore à une animosité qu'enflamment de plus en plus les passions des faux amis du clergé. (Constitutionnel.)

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, 14 février.** La plus grande partie de la séance du Sénat a été remplie hier par la suite de la discussion sur la proposition tendant à faire nommer une commission spéciale pour l'examen des questions qui concernent l'industrie, le commerce et l'agriculture. Une proposition subsidiaire a été présentée par MM. Dellafaille et de Pelichy, afin de substituer à la commission extraordinaire dont la nomination était proposée, une commission permanente, semblable à celle établie par le règlement de la chambre des représentants. Les auteurs de la première proposition se sont ralliés à celle-ci, parce qu'elle atteint le but qu'ils avaient en vue, de faire examiner d'une manière toute spéciale les questions industrielles, commerciales et agricoles. Mais en adhérant à la proposition nouvelle, ils n'ont pas moins persisté à soutenir, que le sénat avait le droit de nommer telle autre commission qu'il lui eût paru convenable d'instituer. En définitive, la proposition a été adoptée à l'unanimité.

Après ce vote, le sénat, a adopté, à l'unanimité, le projet de crédit provisoire de cinq millions pour le département de la guerre, un projet de crédit supplémentaire au budget des finances et un projet de transfert au budget de la dette publique.

Le sénat a procédé ensuite au vote sur la prise en considération d'un certain nombre de demandes en naturalisation. Les demandes en grande naturalisation, formées par M. le colonel Chapelie et par M. de Laroche-Blin, ont été prises en considération par 18 suffrages contre 2.

**VARIÉTÉS.**

**MISSIONS PROTESTANTES DANS L'AFRIQUE MÉRIDIONALE.**

(Suite et fin. — Voir notre numéro d'hier.)

La mission des Griquas était dans une situation florissante; les écoles comptaient une clientèle nombreuse et les naturels suivaient assiduellement les instructions de leur pasteur. M. Moffat s'associa à ces résultats et fit, à cette occasion, une excursion vers Lithakou, qui devait devenir plus tard, comme on le verra, le siège de ses travaux apostoliques. L'objet essentiel du moment, c'était de remplir la promesse faite à l'Africain, et de retourner vers la terre des Namaquas pour conférer avec lui sur ses projets d'émigration. Aussi le missionnaire quitta-t-il le pays des Griquas, à la suite d'un court séjour. Le retour offrit peu d'intérêt et le principal fut un terrible orage qui surprit les voyageurs dans le désert, à peu de distance du fleuve Orange. Ces phénomènes sont rares dans l'Afrique méridionale, où les nuages rasent presque toujours le sol, sans laisser échapper une goutte d'eau. Cette fois les cascades célestes semblaient avoir rompu leurs digues: on eût dit un déluge. Le tonnerre éclatait en roulements répétés; les éclairs se succédaient sans relâche. Quand les voyageurs arrivèrent au lieu fixé pour une halte, la tempête redoubla, une pluie opiniâtre et serrée avait pénétré leurs vêtements, et l'eau ruisselait sur leurs corps. Point d'abri, pas même un buisson sous lequel on pût se réfugier. Le vent était impétueux, l'eau froide, presque glacée. Les voyageurs cherchèrent à allumer du feu et se mirent en quête des branches mortes. Ce travail fut troublé par les hurlements des hyènes tapies dans le voisinage et furieuses de ne voir troubler dans leur retraite. Il fallut se passer de feu et se pelotonner dans un coin après avoir fouillé le sol de manière à pénétrer jusqu'à la partie sèche. Ce fut dans cette position que nos voyageurs s'endormirent, malgré le froid, malgré la pluie, malgré les cris des bêtes féroces. Au jour, le ciel s'éclaircit, et ils purent poursuivre leur marche. La pluie avait pénétré jusqu'aux sacs des provisions: le biscuit ne formait plus qu'une pâte saturée de l'eau; il était impossible de l'approcher des lèvres. Si dans la journée un daim chassé par un chien sauvage n'était venu se jeter expirant devant la caravane, elle eût été réduite à un jeûne complet. Ce secours de la providence vint à propos, et les voyageurs y firent honneur.

Ils atteignirent ainsi les bords du fleuve Orange, et jusqu'à la nuit qui précéda leur arrivée au kraal de l'Africain, aucun événement ne signala leur voyage. Sur ce point, ils coururent un nouveau danger. Il s'agissait de traverser la rivière: deux îles plates et couvertes de roseaux facilitaient le passage. On se trouva à l'entrée de la nuit et l'obscurité était grande. M. Moffat et ses compagnons venaient d'atteindre l'une des îles, lorsqu'un hennissement furieux se fit entendre et en même temps un hippopotame éleva sa tête au-dessus des eaux. L'un des hommes de la troupe mit pied à terre et envoya au monstre une pierre enjôlée, mais loin d'abandonner la poursuite, celui-ci se dirigea vers le gué où deux cavaliers étaient engagés avec de l'eau jusqu'à la hauteur de la selle. Un moment d'hésitation pouvait les perdre; ils se sauvèrent par leur courage et leur sang-froid. Restaient encore sur l'une des îles trois hommes que l'hippopotame semblait épier: ils attendirent que l'animal eût quitté la place et se fût de nouveau abandonné au courant de l'eau. Quoique l'hippopotame soit généralement timide et fuit l'approche du chasseur, il n'est pas rare de le voir prendre l'initiative de l'attaque, surtout lorsqu'il est blessé. On raconte qu'un Namaqua embusqué sur une île, tira un jour sur l'un de ces animaux et le manqua. Il rechargeait tranquillement son arme pour recommencer le feu, quand il vit l'énorme bête venir droit à lui. Saisi de frayeur, ce malheureux courut vers le gué, mais au moment où il atteignait le bord opposé, l'hippo-

potame le baissa dans ses gigantesques mâchoires et le coupa littéralement en deux.

Pendant M. Moffat avait formé le projet de se rendre au Cap et d'emmenner l'Africain avec lui. Il était utile, dans l'intérêt du prosélytisme religieux, de mettre les chefs indigènes en contact avec la civilisation européenne. La première fois que le missionnaire communiqua ce dessein à son néophyte, celui-ci jeta sur lui un regard surpris et aigle, puis comme M. Moffat insistait, il prit la parole: « Je vous croyais mon ami, dit-il, et cependant vous voulez me livrer à un gouvernement qui me pendra le jour où je tomberai entre ses mains. Ignorez-vous, ajouta-t-il, que jésuis hors la loi et qu'on a offert mille rixdallers pour ma pauvre tête? » M. Moffat essaya de rassurer le chef, en lui promettant que ce voyage aurait une issue heureuse. Dès lors, l'Africain ne résista plus; le voyage fut décidé. Quand la nouvelle s'en fut répandue dans le village, les hommes et les femmes accoururent vers le missionnaire pour lui demander si le projet était sérieux. Sur sa réponse affirmative, la tribu entière s'occupa des préparatifs de ce voyage, et quand ils furent achevés, elle voulut accompagner son chef jusque sur les bords du fleuve Orange, où les adieux se firent au milieu des larmes et des regrets. Après avoir traversé ce cours d'eau, M. Moffat et l'Africain se dirigèrent sur Pella, mission florissante, alors dirigée par M. Barlett. Déjà, dans cette station, la présence du chef nègre et sa détermination furent l'objet de tous les entretiens. Quelque personnes trouvaient la démarche hasardeuse et essayèrent de la combattre; mais l'Africain n'était pas homme à reculer devant quelques risques. Pour faire le trajet, M. Moffat lui avait composé un costume presque européen, il lui avait donné une chemise et un justaucorps à demi-usé, un pantalon large et un vieux chapeau. Sous ce déguisement, il était difficile de reconnaître le guerrier sauvage, autrefois la terreur de ces contrées. Pour surcroît de précaution, l'Africain devait passer pour un nègre au service de M. Moffat.

Le long de sa route, le missionnaire rencontra l'accueil le plus empressé chez les fermiers hollandais. En général, ces colons sont affables et hospitaliers. Plusieurs d'entre eux avaient logé M. Moffat sous leur toit lors de son premier passage, et ils le croyaient tombé sous les coups du terrible Africain. Aussi leur surprise était-elle grande; ils doutaient que ce fût bien lui, et l'un d'eux s'obstina à le prendre pour un fantôme. « Moffat! s'écria-t-il, vous, Moffat! allons donc l'Africain l'a assassiné! Tout le monde sait cela, et quelqu'un m'a dit avoir vu son cadavre. Vous, Moffat! vous voulez plaisanter! Le missionnaire fut obligé d'insister sur son identité, et encore eut-il de la peine à convaincre cet incrédule. Presque toujours ces scènes étaient accompagnées d'un récit des atrocités commises par l'Africain et de violentes imprécations contre ce bandit. Ce qu'il y a de piquant, c'est que l'Africain était là écoutant l'entretien, et n'opposant qu'un sourire à ces sorties virulentes. Une seule fois, M. Moffat se décida à trahir l'incognito de son compagnon de voyage. Il se trouvait aux prises avec un hôte qui ne voulait en aucune manière croire à la métamorphose qui s'était opérée chez le célèbre maraudeur. « Non, disait-il, je ne le croirai que lorsque je l'aurai vu... A votre retour, j'irai avec vous m'assurer du fait. Cet homme a tué mon oncle! si la grâce l'a touché, je lui pardonne et veux le lui annoncer. » A ces mots, M. Moffat prit le chef nègre par la main, et le présentant au fermier, lui dit: « Voilà l'Africain! » Le Hollandais resta stupéfait, et fixant un œil pénétrant sur le naturel: « Vous êtes l'Africain, lui demanda-t-il. A quoi le chef namaqua répondit en ôtant son chapeau avec politesse: « Je le suis. » La foudre eût frappé le fermier, qu'il n'eût pas éprouvé un saisissement plus grand. Cependant il se remit, et tendant la main au chef nègre, il ajouta: « Je vois maintenant que la grâce de Dieu est infinie. »

Pour que le bruit de cette aventure ne se répandit pas parmi les colons, M. Moffat quitta à l'instant la ferme, et peu de jours après, il entra avec son néophyte dans la ville du Cap. Le gouverneur de la colonie, lord Charles Somerset, accueillit d'abord avec la même incrédule que les colons la nouvelle de la conversion de l'Africain, dont le nom était tristement célèbre dans la contrée; il ne se rendit qu'à l'évidence des faits. Le chef nègre lui fut présenté, et il le reçut de la manière la plus bienveillante, le félicita de ses bonnes dispositions et lui fit cadeau d'un excellent et beau chariot. L'Africain ne fit pas une moindre sensation dans la ville du Cap. M. Cambell, inspecteur des missions d'Afrique, interrogea cet homme et fut enchanté de ses réponses. On en fit un objet de curiosité et dans une conférence publique, on le soumit à un examen sur les questions religieuses, sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Un peu de charlatanisme se mit de la partie et ne gâta rien. L'Africain répondit fort convenablement à cet interrogatoire, et tout le monde rendit justice à l'intelligence, et à la sagacité de ce sauvage.

Au Cap, M. Moffat trouva une jeune personne avec laquelle il avait été fiancé en Angleterre, et l'épousa. Désormais, il ne devait plus revoir ses ouailles du pays des Namaquas. Ses supérieurs venaient de l'attacher aux missions fondées sur le territoire des Bechuans, et il alla suivre M. Cambell dans la tournée que celui-ci était à la veille d'entreprendre. Il fallait donc se séparer de son ami l'Africain. Cette séparation fut douloureuse, quoique le chef nègre se promit de faire émigrer sa tribu vers la zone où allait se rendre son pasteur. Ce dernier espoir ne fut pas même réalisé: l'Africain mourut dans son kraal quelques années après, avant d'avoir exécuté son projet. Quant à la mission fondée sur les bords du fleuve Orange, ses destinées furent sujettes à des vicissitudes assez tristes. L'un des frères de l'Africain entraîna à sa suite la moitié de la tribu, et en fit un parti de maraudeurs; l'autre moitié persévéra dans ses habitudes sédentaires, et demeura fidèle aux croyances et aux pratiques du christianisme.

Le territoire des Namaquas offrait d'ailleurs si peu de ressources, que la société de Londres retira ses missions de cette zone, comme trop exposée, et trop sauvage. M. Scheemlen avait fondé un poste à deux cents milles au nord du fleuve Orange, et l'avait nommé Béthanie. Ce poste fut abandonné. La guerre sévissait dans le pays, et la parole des évangélistes n'était plus écoutée. C'était aussi, vers ce tems, la situation de toute la contrée où les missionnaires avaient porté la parole de Dieu. Du pays des Soulous jusqu'au Port-Natal, dans l'est de la baie d'Agulhas à celle de Pedana dans l'ouest, les Bechuans, les Basoutos, avaient pris les armes. C'était une extermination acharnée et universelle. Les Griquas, les Corannas et les Namaquas, tribus plus voisines de la colonie, ne se dérobaient pas à cette

conflagration, et y apportaient l'usage d'armes plus meurres et de moyens de destruction plus puissants. Ce fut pendant ces jours d'épreuves, et les missions situées au nord de l'Orange en furent presque toutes ébranlées.

Quand des jours plus calmes reparurent, les Wesleyens parèrent des diverses stations du pays des Namaquas, et de l'Africain se rangea sous la loi d'un missionnaire de communion. La société de Londres ne songea nullement à disputer ce champ ingrat à ces hommes pieux et zélés, est triste et rude dans ces solitudes: le sol, le ciel, la nature, les hôtes dangereux qui les infestent. Aucuns ruisseaux, aucun avenir, point d'eau même pour boire, des plaines, une affreuse et accablante sécheresse. Dans ces temps, divers missionnaires de la société de Londres y ont séjourné, entre autres MM. Archbell et Alexander: aucun n'y a eu un long séjour. Les Wesleyens ont eu plus de courage et de persévérance; ils ont poussé leurs entreprises jusqu'aux des Damaras et sur la lisière du grand désert de l'Afrique méridionale. D'après des rapports unanimes, l'intérêt religieux le seul qui puisse attirer dans ces pays désertés des membres de la famille européenne. Ni l'agriculture, ni l'industrie, appelés à y jouer un rôle, et longtemps encore, ces déserts recouverts d'une vaste couche de sable seront le domaine des bêtes féroces.

Ainsi se termina la mission de M. Moffat dans le nord de l'Afrique méridionale.

**Théâtre-Royal-Français.**

Samedi 17 février. (Représentation N° 101.)

**Robert-le-Diable.**

Grand opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et Germain de Saint-Aulaire, musique de G. Meyerbeer.

Vu la longueur du spectacle on commencera à 8 1/2 heures et demi.

**ANNONCES.**

**DENTS D'EMAIL DIAPHANE.**

M. DENTZ FILS, Dentiste d'Amsterdam, 117, Reguliersgracht, se rendra à La Haye, mardi prochain 20 de ce mois, de 11 à 4 heures, chez M. de Wagonstraat, section N° 18, où l'on pourra le consulter sans frais. Pose des Dents d'Email Diaphane, que pour le Plombage des Dents, Ciment-Anodin et autres opérations concernant son art.

**Cours des Fonds Publics.**

Bourse d'Amsterdam du 14 Février.

	14 fév.	13 fév.
Dette active	5 100 1/2	100 1/2
Dito d. to.	2 1/2	55 1/2
Dito des Indes	5 99 1/2	99 1/2
Syndicat	4 95 1/2	94 1/2
Dito	3 1/2	89 1/2
Société de Commerce	4 141	140 1/2
Dito nouvelle	3 1/2	100 1/2
Emprunt de 1836	4 1/2	100 1/2
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	96 1/2
Dito de Harlem	4 1/2	76 1/2
Dito de Rotterdam	4 1/2	76 1/2
Act. du lac de Harlem	5 1/2	106 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5 1/2	106 1/2
Dito dito 1828 & 1829	5 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6 1/2	106 1/2
Certificats au dito	6 1/2	75 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5 1/2	99 1/2
Emprunt de 1840	4 1/2	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4 1/2	90 1/2
Passive	5 1/2	5 1/2
Dette différée à Paris	7 1/2	7 1/2
Deffered	5 1/2	21 1/2
Ardoins	5 1/2	21 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5 1/2	5 1/2
Dito métalliques	5 1/2	5 1/2
Dito dito	2 1/2	5 1/2
Cons. Ann.	3 1/2	5 1/2
Angleterre	3 1/2	5 1/2
France	3 1/2	5 1/2
Pologne	3 1/2	5 1/2
Bresil	3 1/2	5 1/2
Portugal	2 1/2	47 1/2

**Bourse de Paris du 13 Février.**

	Int.	COURS 12 fév.	OUVERT.
France	Cinq pour cent	125 55	125 55
	Trois pour cent	82 20	82 20
	Emprunt Ardoins	31 1/2	31 1/2
Espagne	Anc. différé	5 1/2	5 1/2
	Nouv. dito	5 1/2	5 1/2
	Passive	5 1/2	5 1/2
Naples	Certificats Falconet	106 00	106 00
Pays-Bas	Dette active	55 1/2	55 1/2
	Dette active	107 1/2	107 1/2
	Dito	3 1/2	3 1/2
	Banque belge	575 00	575 00

Les fonds ont été en général en hausse et sans réaction de 22 à 23, sur à 125 65 demandés. Cette hausse est due en partie à la certitude, que la proposition Kemper sera repoussée et que le gouvernement reprendra qu'une seule ligne de chemins de fer, celle du nord, sans recourir à un emprunt; de plus le bruit circulait qu'une dépêche télégraphique arrivée annonçant que Bonet avait été repoussé et obligé de rentrer à Paris après avoir reçu une perte considérable, aussi l'actif s'est-il maintenu à 1/2 demandé et les anciens différés à 7.

**Bourse d'Anvers du 14 Février.**

Métalliques, 5 1/2. — Naples, 5 1/2. — Ardoins, 5 1/2. — Dette différée ancien, 5. — Passive, 5 1/2. — Lots de Rome, 68 1/2. Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2.

**Bourse de Londres du 13 Février.**

3 1/2 Consol. 97 1/2. — 2 1/2 101 1/2. — 5 1/2 101 1/2. — 5 1/2 Emp. — Esp. 5 1/2 23 1/2. — Id. 3 1/2. — Port. 5 1/2. — Russes, 5 1/2.

**Bourse de Vienne du 7 Février.**

Métalliques, 5 1/2. — Dito, 4 1/2. — Dito, 3 1/2. — Dito, 1834, 147 1/2. — Actions de la Banque 1832, 1000.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga N° 90. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoneveld et Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN DER SWAAN, Hoop N° 10.

doce, voudraient obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès-lettres, pourraient se présenter à cet effet aux épreuves, dans une proposition qui n'excède pas la moitié des élèves sortant chaque année de ces écoles, après y avoir achevé leurs études. Ladite proposition sera compilée d'après une liste nominative annuellement transmise au garde des sceaux, ministre des cultes, et sera soumise au ministre de l'instruction publique.